

date de dépôt : 10 mars 2015

demandeur : Monsieur VIGNOZZI Cédric

pour : mise en peinture des menuiseries

adresse terrain : 95/97 rue Anatole Gabeur, à  
Arc-en-Barrois (52210)

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Arc-en-Barrois**

Le maire de Arc-en-Barrois,

Vu la déclaration préalable présentée le 10 mars 2015 par Monsieur VIGNOZZI Cédric demeurant 95/97 rue Anataole Gabeur Arc-en-Barrois (52210);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour mise en peinture des menuiseries ;;
- sur un terrain situé 95/97 rue Anatole Gabeur à Arc-en-Barrois (52210) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/07/07 ; (zone UA)

Vu l'avis simple favorable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23/03/2015 ;

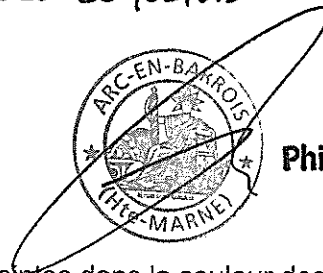
**ARRÊTE**

**Article 1**

**Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.**

ARC EN BARROIS Le 30/03/15

Le maire,



**Le Maire**  
**Philippe FREQUELIN**

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

Il serait souhaitable que les peintures des volets soient peintes dans la couleur des menuiseries

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*